



Paris, le 25 Février 2016

## La prime d'intéressement de 373 € (406 € bruts) versée par défaut sur le plan épargne groupe

**La CGT vous appelle à refuser le Plan d'Epargne Groupe et faire les démarches pour obtenir le versement de la prime d'intéressement sur un compte bancaire.**

Conséquence de la loi Macron du 6 août 2015 : contrairement aux années précédentes où la prime était versée sur le compte où est domicilié le salaire, celle-ci sera désormais versée automatiquement sur un Plan d'Epargne Groupe si l'agent ne se manifeste pas auprès de La Poste **avant le 31 mars**. Un courrier informant du versement de la prime le 14 Avril parviendra à chaque postier courant mars. **Sans demande contraire, il verra le montant de cette prime bloquée pendant 5 ans sauf cas exceptionnel (mariage, naissance d'un 3<sup>ème</sup> enfant ou achat d'une résidence principale).**

Pour cela dès réception du courrier :

- ⇒ Aller sur internet pour le notifier via le site [www.epargnesalariale.labanquepostale.fr](http://www.epargnesalariale.labanquepostale.fr)
- ⇒ ou appeler le serveur vocal au : 09 69 36 02 34

La CGT dénonce l'absence de retour papier car tous les agents n'ont pas accès à internet. Le serveur vocal sera payant et l'attente probablement longue.

**Leur objectif : en finir avec la retraite par répartition pour offrir à des institutions financières la manne gigantesque qu'elle représente.**

Cette mesure vise avant tout à véhiculer l'idée que la retraite par répartition serait devenu un modèle obsolète et qu'il faudrait épargner pour s'assurer de toucher d'un montant de retraite satisfaisant aux besoins.

Cette épargne salariale s'apparente de fait à un fond de pension qui ne dit pas son nom car qui peut penser que La Poste abonde de 35% les montants sans conditions. On a tous en mémoire la faillite du fond de pension Lehmann Brothers et les économies de dizaines de milliers de retraités américains parties en fumée lors de la crise en 2008 et qui se sont retrouvés sans rien.

**Cette prime est le résultat des 7665 suppressions d'emplois. Elle est synonyme de dégradations des conditions de travail. Les postiers se la payent au prix fort !**

**Pour la CGT, si cette prime d'intéressement doit être versée sur le compte bancaire, elle doit surtout être transformée en un 13<sup>ème</sup> mois et octroyée à l'ensemble des postiers sans conditions quels que soient les résultats financiers.**